

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-47

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**BUDGET
PRINCIPAL -
BUDGET PRIMITIF
2026**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

L'équilibre général du budget primitif 2026 du budget principal se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	8 360 828	Réelles	9 114 647
D'ordre	941 896	D'ordre	188 077
TOTAL	9 302 724	TOTAL	9 302 724

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	4 617 623	Réelles	3 863 804
D'ordre	360 077	D'ordre	1 113 896
TOTAL	4 977 700	TOTAL	4 977 700

Les recettes et dépenses d'ordre correspondent :

- à l'amortissement des biens de la collectivité (dépendances de fonctionnement / recettes d'investissement) : 941 896 €,
- à l'amortissement des subventions obtenues pour l'acquisition de biens (dépendances d'investissement / recettes de fonctionnement) : 188 077 €,
- à des opérations d'intégration au sein de la section d'investissement (dépendances d'investissement / recettes d'investissement) : 172 000 €.

À la différence des opérations réelles, ces opérations ne se traduisent par aucun mouvement de trésorerie.

Les opérations réelles se déclinent ainsi par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2026 €	POUR MEMOIRE BP 2025 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2025 ¹ (BP+BS+DM) €	EVOLUTION BP2026/ BP2025
013 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL	90 000	90 000	90 000	-%
70 – PRODUITS DES SERVICES	180 470	188 170	188 170	-4,09%
73 – IMPOTS ET TAXES – FPIC ET FNGIR	109 886	117 886	112 381	-6,79%
731 – FISCALITE LOCALE	4 134 739	4 089 444	4 086 244	1,11%
74 – DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 344 302	4 292 548	4 344 819	1,21%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	255 250	253 685	253 685	0,62%
Total recettes réelles de fonctionnement	9 114 647	9 031 733	9 075 299	0,92%

La différence entre le montant présenté au DOB et celui inscrit au budget primitif est très faible (+0.28 %), sans incidence sur la structure générale du budget.

Les produits des services correspondent notamment aux participations des familles aux accueils de loisirs, aux ventes de billets dans le cadre de la saison culturelle, aux droits d'inscription à la médiathèque ou à l'école de musique. La diminution (- 4,09 %) reflète notamment la gratuité de la médiathèque : les crédits inscrits l'an dernier au titre des droits d'inscription étaient de 10 000 €. En contrepartie, les crédits de recettes de l'école de musique ont été revus à la hausse de 2 000 €, au vu du réalisé 2025.

¹ L'alloué 2025 n'intègre pas l'excédent de fonctionnement reporté.

En ce qui concerne les recettes fiscales, il est rappelé que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives résulte d'un calcul basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICH) de novembre à novembre. Pour 2025, ce coefficient, applicable aux bases 2026, est estimé à 1,2 %, l'indice du mois de novembre 2025 n'étant pas connu à ce jour. L'inscription pourra être ajustée au vu de l'état 1259 pour l'année 2026 (cet état notifie les ressources fiscales prévisionnelles), lors de l'adoption du budget supplémentaire 2026.

La Dotation Globale de Fonctionnement a été augmentée globalement (toutes composantes confondues) de 1,70 %.

Les autres produits de gestion courante correspondent principalement à des loyers, mais également à des refacturations de charges, ainsi qu'aux participations de l'Office de tourisme et de communes partenaires pour Jazz en Ouche, ainsi qu'aux frais de gestion du réseau chaleur.

2 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2026 €	POUR MEMOIRE BP 2025 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2025 * (BP+BS+DM) €	EVOLUTION BP2026/ BP2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 626 577	2 634 421	2 806 416	-0,30%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 955 015	3 882 163	3 882 163	1,88%
014 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION-REVERSEMENTS DE FISCALITE	1 227 000	1 206 187	1 217 842	1,73%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	378 139	368 650	368 650	2,57%
66 - CHARGES FINANCIERES DONT ICNE ¹	173 097	148 742	148 742	16,37%
67 - CHARGES SPECIFIQUES	1 000	1 000	1 000	-%
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 360 828	8 241 163	8 424 813	1,45%

Chapitre 011 - Charges à caractère général – 2 626 577 €

Les charges à caractère général enregistrent une légère diminution de 0,30% par rapport au budget primitif 2025.

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le nouveau marché d'électricité conclu avec SELFEE dans le cadre du contrat de groupe porté par le TE61, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, génère une économie notable : les dépenses prévisionnelles passant de 539 480 € au budget primitif 2025 (et 739 480 € après budget supplémentaire) à 425 350 € en 2026.

¹ ICNE : Intérêts Courus Non Echus

Cette baisse offre une réelle marge de manœuvre. Toutefois, l'économie réalisée sur le marché de l'électricité est en grande partie absorbée par l'augmentation des dépenses d'entretien des espaces verts, notamment dans le quartier de la Madeleine, à la suite des aménagements réalisés dans le cadre de l'ANRU ainsi que par l'entretien des chemins communaux (environ 8 km), qui jusqu'à présent ne faisaient l'objet d'aucune programmation ni exécution budgétaire. Une enveloppe de 80 000 € est donc prévue à ce titre dans le budget 2026.

Il est important de souligner que ces nouvelles dépenses sont pérennes et amenées à évoluer, notamment avec la création de nouveaux espaces de cadre de vie (aires de jeux, espaces verts, lotissements, etc.). Ainsi, si la charge d'électricité diminue, elle est compensée par d'autres charges durables. Cette situation comporte également un risque : en cas de tension budgétaire (crise énergétique, inflationniste, etc.) ou d'imprévu impactant les charges de fonctionnement, la capacité de la commune à y faire face serait limitée.

Dans un contexte de ralentissement des recettes, il apparaît nécessaire d'anticiper et de piloter l'évolution des dépenses de fonctionnement dans une logique pluriannuelle.

Les dépenses de maintenance enregistrent également une hausse, afin de prendre en compte plusieurs éléments : l'augmentation du parc de caméras de vidéo protection ces dernières années, la conclusion prévue d'un nouveau contrat de maintenance en début d'année 2026 (la prévision pourra être ajustée en fonction de l'offre retenue), ainsi que l'installation de deux ascenseurs (Mairie et Bois de la Pierre) et d'une porte automatique à la médiathèque. Même si ces deux derniers équipements bénéficient d'une garantie d'un an, ils peuvent néanmoins entraîner des frais de fonctionnement et de contrôle.

Chapitre 012 - Charges de personnel – 3 955 015 €

Les charges de personnel s'établissent à 3 955 015 €, en hausse de 1,88 % par rapport aux crédits 2025, sans nouvelle création de poste.

Il est rappelé que les éléments suivants impactent les charges de personnel en 2026 :

- L'année dernière, le Conseil Municipal a délibéré le 30 septembre 2024 pour fixer à 7 € bruts par agent la participation de la commune au financement des cotisations de protection sociale (risque prévoyance), obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Le budget a été établi sur la base d'une prise en charge pour l'ensemble des agents, faute de connaître précisément les bénéficiaires. Pour 2026, la participation obligatoire de la collectivité au financement de la complémentaire santé,

fixée à 15 € par mois et par agent, a été budgétisée à 17 € pour l'ensemble des agents, conformément à la proposition du Comité Social Territorial (CST), dans l'attente de la décision du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

- En 2026, la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL, prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, entraînera une dépense supplémentaire estimée à 50 345 €.
- Le recrutement d'agents recenseurs pour la campagne 2026 est estimé à 36 337 €.

Le chapitre 012 se décompose ainsi :

❖ Rémunérations brutes chargées du personnel : 3 688 865 €

⇒ Les rémunérations des agents permanents se décomposent ainsi :

- Rémunérations des titulaires : 2 951 659 €
- Rémunérations des contractuels : 588 960 €, dont un emploi aidé (33 066 €)

⇒ S'ajoutent également :

- 109 946 € pour le recrutement d'animateurs et de personnels saisonniers des accueils de loisirs,
- une enveloppe de 25 000 € consacrée aux heures supplémentaires,
- une enveloppe de 13 300 € dédiée aux avancements de grade.

❖ Mise à disposition de personnel extérieur : 40 150 € (Communauté de communes ou autres organismes)

❖ Cotisations et contributions :

- Cotisations pour l'assurance du personnel (prévision 2026 + régularisation 2025) : 192 000 €
- Cotisation au CNAS : 29 000 € (montant identique à 2025)
- Enveloppe pour le reversement du supplément familial pour 2025 : 5 000 €

❖ **Recettes liées au personnel :**

Ces dépenses doivent être rapprochées des recettes correspondantes :

- Remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt de travail : 90 000 €
- Remboursement par l'État au titre des emplois aidés : 23 000 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits – 1 227 000 €

Ce chapitre se décompose ainsi :

- les attributions de compensation versées à la Communauté de Communes sont inscrites pour 1 225 000 €, montant tenant compte de la révision approuvée par le Conseil Municipal le 30 septembre 2024. Cette révision a acté le principe d'une évolution « dynamique » de ces attributions, en lien avec l'évolution des valeurs locatives. À titre d'hypothèse pour l'élaboration du budget 2026, l'augmentation a été calculée en retenant un taux prudent de 2 %. Cette inscription sera ajustée, le cas échéant, lorsque le taux définitif de revalorisation annuelle des bases, fondé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), sera connu.
- l'enveloppe pour dégrèvement jeunes agriculteurs (2 000€) : ces dégrèvements éventuels étant connus en toute fin d'année, il est prudent de prévoir des crédits pour éviter une insuffisance de crédits en fin d'année ne pouvant plus être régularisée par une décision modificative.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante-378 139 €

Ce chapitre se décompose principalement de la manière suivante :

- **Indemnités et dépenses relatives aux élus** (dont la formation) : 128 210 €.
- **Subventions de fonctionnement aux associations** : 194 200 €, niveau équivalent à celui du budget 2025.
- **Admissions en non-valeurs** : 2 500 €.
- **Contributions au SIAPO (assainissement) et au SMICO (informatique)** : 3 450 €.
- **Participation versée au Te61** pour les bornes de recharge électrique et les frais d'administration : 6 015 €.
- **Droits SACEM, SADC, etc.** : 29 980 €.
- **Dépenses d'informatique en nuage** : 13 674 €.
- **Inscriptions diverses et ajustement du prélèvement à la source** : 110 €.

Chapitre 66 – Charges financières – 173 097 €

Ce montant comprend les intérêts des emprunts en cours (y compris les intérêts courus non échus), auxquels s'ajoute une enveloppe de 500 € en cas de tirage sur une ligne de trésorerie. Il est supérieur de 40 000 € à celui présenté dans le rapport d'orientation budgétaire ; cet écart correspond aux intérêts du prêt de 1 000 000 € souscrit début décembre (taux fixe de 3,79 %, durée : 20 ans). Ce prêt a été contracté sous la forme d'un amortissement du capital constant, ce qui permet une diminution rapide du capital restant dû et, par conséquent, des intérêts au fil des années.

Chapitre 67 – Charges spécifiques – 1 000 €

Ces crédits serviraient, le cas échéant, à annuler des titres émis sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2026 €	POUR MEMOIRE BP 2025 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2025 ¹ (BP+BS+DM) €
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	693 294	646 991	646 991
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ETUDES – LOGICIELS)	336 702	221 240	240 410
204 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	42 000	74 666	123 921
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 121 061	741 316	1 149 357
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	2 424 566	3 520 190	4 037 621
27 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	337 000	416 725
Total dépenses réelles d'investissement	4 617 623	5 541 403	6 615 025

Au chapitre 16, les crédits comprennent 50 000 € liés à l'emprunt d'un million d'euros évoqué précédemment dans les dépenses financières (charges de fonctionnement).

Les crédits inscrits au chapitre 27 correspondaient l'an dernier à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le budget annexe « Lotissement Chaillouet Nord ». Aucun crédit n'est inscrit en 2026, l'équilibre de ce budget annexe sera assuré par un emprunt d'équilibre.

¹ L'alloué 2025 intègre les restes à réaliser 2024 en dépenses, soit 695 997 €, mais pas le déficit d'investissement 2025.

Les dépenses réelles d'investissement correspondent :

- aux crédits de paiement ouverts en 2026 au titre des autorisations de programme détaillées ci-dessous,
- aux investissements hors autorisations de programme.

1) Crédits de paiement 2026 des autorisations de programme

Le total des crédits de paiement 2026 pour l'ensemble des autorisations de programme en cours à ce jour s'élève à 2 182 758 €.

Les autorisations de programme en cours sont les suivantes :

⇒ Autorisation de programme – Programme ANRU/Quartier de la Madeleine

Par délibération en date du 31 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 8 466 269,14 €, dont 4 631 693 € à la charge de la commune. En contrepartie, la commune de L'Aigle bénéficiera d'un financement estimé à 2 498 041 € au titre des subventions attendues.

À cette opération principale s'ajoutent plusieurs dépenses complémentaires : les travaux d'éclairage public pour un montant de 265 000 €, les travaux de défense incendie pour 19 200 €, ainsi que la rémunération de la Communauté de Communes, fixée à 18 300 € par an pendant quatre ans.

Pour l'exercice 2025, les crédits de paiement prévus à hauteur de 1 711 754,00 € ont été mobilisés à hauteur de 1 117 868,41 €, en réponse aux appels de fonds émis par la Communauté de communes. En contrepartie, la commune a perçu 368 102,70 € de subventions.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, de sa durée et des aléas susceptibles d'en modifier le calendrier, il est proposé de maintenir le niveau de l'autorisation de programme ainsi que celui des crédits prévus pour 2026, puis de répartir le solde non facturé au titre de 2025 sur les trois exercices suivants (2027 à 2029).

⇒ **Autorisation de programme – OPAH/RU**

Les crédits inscrits au budget 2026 correspondent au montant des aides prévues au titre de l'année 2026 dans la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de la Ville de L'Aigle du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, signée par la commune. Les années précédentes, le montant d'aides programmé n'a pas été atteint. Dans le cas où en 2026, un rattrapage serait constaté, les crédits de paiement seraient révisés en cours d'année.

⇒ **Autorisation de programme – Eglise Saint Jean – Rénovation des voutes et décors peints**

Les crédits inscrits en 2024 devaient permettre le recrutement d'un maître d'œuvre pour actualiser le projet en intégrant les remarques de la DRAC mais cette étape n'a pas été engagée.

Aucun crédit n'a été inscrit en 2025, dans l'attente d'une clarification sur le financement des futurs travaux. L'actualisation de l'étude, et donc du coût des interventions, ne serait pertinente que si elle était suivie rapidement d'une mise en œuvre, sans quoi les estimations perdraient leur valeur.

En l'absence d'avancée sur ce dossier, aucune inscription n'est à nouveau prévue au budget primitif 2026.

⇒ **Autorisation de programme – Schéma directeur des eaux pluviales**

Lors de sa séance du 18 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

La réalisation de cette étude, prévue sur deux ans, avait conduit à la création d'une autorisation de programme d'une durée équivalente, dont le montant total correspond au coût de l'étude, augmenté de la rémunération du maître d'ouvrage et du coût de l'enquête publique. La seule recette associée à cette opération est la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les frais d'études n'étant pas éligibles au FCTVA.

Le lancement effectif de l'étude, intervenu au second semestre 2025, justifie désormais un décalage des crédits de paiement sur les exercices 2026 et 2027, dans les proportions initialement prévues, tout en conservant le montant global de l'autorisation de programme.

⇒ **Autorisation de programme – Restauration de l'orgue de tribune de l'église Saint Martin**

Cette opération, ainsi que son plan de financement, ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 mars 2024, puis révisés le 29 septembre 2025. Le démontage de l'orgue a débuté au mois de septembre 2025 pour une livraison prévue en octobre 2026, après sa rénovation en atelier.

Une avance de 10 023,87 € a été versée à la société chargée de la rénovation, et une situation de paiement complémentaire de 21 964 € a été réceptionnée. Le solde à régler étant désormais connu, les crédits de paiement inscrits pour 2026 ont été ajustés.

Le montant du marché, après la modification n°1, s'élève à 284 067,42 €. Il est décidé de maintenir l'autorisation de programme à 300 000 €, conformément aux prévisions initiales, afin d'intégrer les travaux complémentaires rendus nécessaires lors du remontage de l'instrument.

Ces travaux portent notamment sur le nettoyage de la voûte et du vitrail, ainsi que sur divers travaux électriques.

⇒ **Aucune création d'autorisation de programme n'est prévue en 2026.**

Les autorisations de programme suivantes qui apparaissaient dans le budget primitif 2025 ne figurent plus dans le budget primitif 2026 :

Autorisation de programme – Cinéma/salle de spectacle

Les crédits inscrits au budget 2025 en dépenses correspondaient au solde du remboursement des travaux des abords extérieurs du complexe culturel, les recettes correspondant au solde des subventions obtenues pour ces travaux, conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la Communauté de Communes. Les sommes ont été appelées en octobre 2025, permettant ainsi de solder l'opération.

Participation Orne Habitat

La commune de L'Aigle, par convention avec Orne Habitat signée en 2015, a participé financièrement à la réhabilitation de 369 logements (situés à La Madeleine et à Blaizot), avec un versement échelonné sur dix ans. La dernière échéance est prévue en 2025 pour un montant de 10 166 €.

Autorisation de programme – Accessibilité extérieure et intérieure des bâtiments communaux

La phase 2 de la mise en accessibilité intérieure des bâtiments communaux concerne l'Hôtel de Ville, le Bois de la Pierre ainsi que les gymnases Napoléon et Pichot. Les travaux ont été réceptionnés le 26 septembre 2025. Les soldes des marchés seront facturés et mandatés avant la fin de l'année 2025.

Les autorisations de programme feront l'objet d'une délibération de clôture, après la réception des subventions et du FCTVA

Objet	Montant de l'AP	Réalisé jusqu'en 2025	CP				CP 2030
			CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
AVIRU - quartier de la Madeleine - Création 2021	Dépenses	5 674 000,00 €	1 742 554,00 €	1 409 051,27 €	880 334,38 €	285 674,00 €	
	Recettes						
	FCTVA	1 075 104,73 €	183 375,13 €	285 848,56 €	231 140,77 €	144 410,05 €	46 861,96 €
	Subventions	2 498 041,00 €	804 634,00 €	696 169,52 €	569 605,46 €	59 529,32 €	- €
	Autofinancement/Emprunt	2 100 854,27 €	754 544,87 €	427 033,19 €	79 588,15 €	81 734,63 €	- 46 861,96 €
	Total recettes	5 674 000,00 €	1 742 554,00 €	1 409 051,27 €	880 334,38 €	285 674,00 €	- €
OPAH-RU - Création 2022	Dépenses	291 250,00 €	42 000,00 €	- €	- €	- €	
	Recettes						
	FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Subventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Autofinancement/Emprunt	61 621,00 €	42 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Total recettes	61 621,00 €	42 000,00 €	- €	- €	- €	- €
SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - Création 2025	Dépenses	285 400,00 €	130 192,00 €	155 208,00 €	- €	- €	
	Recettes						
	FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Subventions	167 594,00 €	42 000,00 €	125 594,00 €	- €	- €	- €
	Autofinancement/Emprunt	117 806,00 €	88 192,00 €	29 614,00 €	- €	- €	- €
	Total recettes	285 400,00 €	130 192,00 €	155 208,00 €	- €	- €	- €
EGLISE ST MARTIN - RESTAURATION DE L'ORGUE - Création 2025	Dépenses	300 000,00 €	268 012,00 €	- €	- €	- €	
	Recettes						
	FCTVA	49 212,00 €	5 247,31 €	43 964,69 €	- €	- €	- €
	Subventions	80 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Participations privées	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Autofinancement/Emprunt	125 788,00 €	137 764,69 €	- 43 964,69 €	- €	- €	- €
EGLISE ST JEAN - RENOVATION DES VOUTES ET DECORS PEINTS – Création 2022	Total recettes	300 000,00 €	268 012,00 €	- €	- €	- €	- €
	Dépenses	623 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
	Recettes						
	FCTVA	102 196,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Autofinancement/Emprunt	520 804,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total recettes	623 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €

(Les recettes sont données à titre informatif et les montants TTC.)

2) Dépenses d'investissement hors autorisations de programme

Le total des investissements hors autorisations de programme inscrits au budget primitif 2026 s'élève à 1 741 571 €. Ont notamment été inscrites les dépenses suivantes :

ETUDES	MONTE CHARGE ECOLE DE MUSIQUE	15 000,00 €
	ESPACE DES TANNEURS	100 000,00 €
	TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	50 000,00 €
AMENAGEMENTS URBAINS	MOBILIER URBAINS - PANNEAUX	20 000,00 €
	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	256 350,00 €
	MAINTENANCE EQUIPEMENT	30 000,00 €
	OPERATIONS FONCIERES	70 000,00 €
	ACCES VICTOR HUGO	133 386,00 €
	RESEAUX (ENFOUISSEMENT, VIDEOPROTECTION)	88 200,00 €
	LOTISSEMENT CHENNEBRUN	380 000,00 €
	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	27 600,00 €
INFORMATIQUE ET LOGICIELS	MATERIEL INFORMATIQUE - COPIEURS - STOCKAGE - TPE	45 000,00 €
	LOGICIELS (COMPTA/RH/COURRIER/MEDIATHEQUE)	41 510,00 €
CULTURE	EQUIPEMENTS DIVERS	2 000,00 €
MAIRIE	VEHICULE THERMIQUE POUR LES LONGS TRAJETS	17 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	INSTRUMENTS PEDAGOGIQUES	3 000,00 €
	EQUIPEMENTS DIVERS	1 000,00 €
CIMETIERE	CREATION D'UNE ALLEE	11 000,00 €
	TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSIONS, MOBILIER FUNERAIRE ET Puits DU SOUVENIR	53 000,00 €
ESPACES VERTS	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	19 600,00 €
	MATERIELS	2 600,00 €
JEUNESSE	MATERIELS ET EQUIPEMENTS POUR BOIS DE LA PIERRE (BATIMENTS ET ACCUEIL DE LOISIRS) ET AIRES DE JEUX	29 850,00 €
MEDIATHEQUE	EQUIPEMENTS (MOBILIER, MATERIEL SCENIQUE)	4 820,00 €
PARTICIPATION CITOYENNE	ENVELOPPE PROJETS PARTICIPATIFS	30 000,00 €
	POUBELLES DE TRI SELECTIF (POURSUITE DE L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX)	3 000,00 €
POLICE	EQUIPEMENTS DIVERS (GILETS PARES-BALLES, MATERIELS DE CAPTURE, BALISAGE)	12 900,00 €
SPORTS	EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR GYMNASES	7 650,00 €
	MATERIEL ENTRETIEN GYMNASES ET STADES	6 480,00 €
SECURITE TRAVAUX BATIMENTS PREVENTION	TRAVAUX ENTRETIEN BATIMENTS (TOITURES, PORTES, ...) ET EQUIPEMENTS BATIMENTS	212 925,00 €
	DALKIA P3 – GROS ENTRETIEN INSTALLATIONS THERMIQUES	34 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES	MATERIELS (PANNEAUX, BARRIERES, MOBILIER ...)	23 700,00 €
URBANISME	PLAQUES MAISONS ET PLAQUES DE RUE	5 000,00 €
MOBILIER	MOBILIER (COFFRES-FORTS, MOBILIER DE BUREAU)	5 000,00 €
TOTAL		1 741 571,00 €

2 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2026 €	POUR MEMOIRE BP 2025 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2025 ¹ (BP + BS) €
10 - FCTVA	330 000	210 000	270 000
10 - TAXE D'AMENAGEMENT	2 000	4 500	4 500
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	260 000	260 000	260 000
13 - SUBVENTIONS	961 474	1 151 901	1 432 229
16 - EMPRUNT D'EQUILIBRE	2 310 330	3 124 432	2 522 964
Total recettes réelles d'investissement	3 863 804	4 750 833	4 489 693

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles payées en 2025, il est donc sans lien avec les dépenses d'investissement inscrites au budget 2026. Il a été calculé au taux de 16,404 %.

Les produits des cessions d'immobilisations correspondent à la vente du presbytère.

L'emprunt inscrit ici en recettes a vocation à équilibrer la section d'investissement (d'où l'appellation d'emprunt d'équilibre).

SITUATION FINANCIERE

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer la situation financière de la commune :

- **L'épargne brute** (ou capacité d'autofinancement – CAF brute) : Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la ressource disponible pour rembourser le capital de la dette et financer les dépenses d'investissement.
- **L'épargne nette** : Elle est obtenue après déduction du remboursement du capital de la dette de l'épargne brute. Elle représente la capacité d'autofinancement réellement disponible pour de nouveaux investissements.

¹ L'alloué 2025 intègre les restes à réaliser 2024 en recettes, soit 254 080 € mais pas l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 000 000 €) ainsi que le solde d'exécution reporté (82 570 €).

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

- l'épargne brute s'élevait à 761 114 €,
- l'épargne nette à 68 119 €.

Les ajustements apportés depuis n'ont pas sensiblement modifié cette trajectoire. L'épargne brute atteindra 753 849 €, un niveau suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette (693 294 €). L'épargne nette, pour sa part, ressort à 60 555 €.

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû atteint 8 163 467 €, en intégrant l'emprunt de 1 000 000 € contracté début décembre 2025. Dans ces conditions, le ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) s'élève à 10,73 années, contre 9,87 années lors du vote du budget primitif 2025.

Les ratios reflètent une situation prévisionnelle et apparaissent logiquement plus élevés que ceux issus d'un exercice réalisé.

Ce projet de budget a été présenté à la Commission des Finances le 24 novembre 2025.

Vu le décret n° 2014-1746 du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.2224-1, L. 2224-2 et L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 intervenu lors de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2025,

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (M. DELAVALLÉE, Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, Mme CLOUARD, M. CAILLOT et Mme LE BLÉVEC)

➤ ***DÉCIDE d'OPTER pour un vote du budget :***

Par nature avec présentation fonctionnelle,

Par chapitre globalisé,

➤ ***ADOpte chapitre par chapitre et selon le détail présenté ci-dessus, le budget primitif 2026 du budget principal, arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :***

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	8 360 828	Réelles	9 114 647
D'ordre	941 896	D'ordre	188 077
TOTAL	9 302 724	TOTAL	9 302 724

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	4 617 623	Réelles	3 863 804
D'ordre	360 077	D'ordre	1 113 896
TOTAL	4 977 700	TOTAL	4 977 700

➤ ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT*** sur les révisions des autorisations de programme détaillées ci-dessus, tant dans leur montant, leur durée que dans la répartition des crédits de paiement associés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE